

VILLE DE
DAX

LABELLISÉE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Notre patrimoine a de l'avenir

dax.fr



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION









CIETE GENERALE

Dax Ville d'art et d'histoire

SOMMAIRE

- | | |
|--|------------|
| 1- Préambule | P4 |
| 2- « Ville et Pays d'art et d'histoire » : un label prestigieux et reconnu | P5 |
| 3- Une candidature en plusieurs étapes | P6 |
| 4- Un concentré d'intérêts patrimoniaux | P11 |
| 5- Les patrimoines au coeur du projet d'avenir | P7 |
| 6- Un label qui impulse le projet de territoire | P8 |

1-PRÉAMBULE

La ville de Dax est ancienne par nature et avec bonheur.

Il faut remonter aux temps, que les historiens qualifient d'anciens, à l'époque gallo romaine pour voir naître, émerger Dacqs, déjà riche, sans le savoir, de son eau bienfaisante. Il serait dès lors, tentant de croire la ville ancienne, alors qu'elle est moderne, inscrite dans son temps, forte de sa jeunesse, de sa culture et de son patrimoine ancestral, architectural et immatériel, tellement porteur d'avenir.

Dax est comme les chênes et les micocouliers, ses racines sont profondes, nombreuses, foisonnantes, son tronc et son feuillage s'élèvent fièrement dans le ciel, le regard est ébloui, fasciné, par la force qui affleure, rassurante, dès lors l'avenir s'écrit avec confiance.

C'est cette histoire, celle de l'évolution d'une ville, celle de la re-naissance d'une ville, de la re-construction d'un territoire et enfin celle d'un avenir qui s'écrit au présent, qui vient d'être reconnu est encouragé par l'obtention du label très prestigieux, Ville d'art et d'histoire.

La ville de Dax fait désormais partie du club très fermé des territoires labellisés.

Ce label représente une véritable reconnaissance pour tous les projets et travaux de restauration et de réaménagement qui concourent à rendre attractif le centre historique de toute une agglomération et qui contribuent également à valoriser le patrimoine de l'ensemble de notre territoire.

C'est officiel ! La Ville de Dax devient en 2019 l'unique destination du département des Landes à rejoindre le réseau national des 199 territoires labellisés : 123 Villes d'art et d'histoire et 76 Pays d'art et d'histoire.

C'est donc avec succès que le 13 novembre dernier, Elisabeth Bonjean, maire de Dax, présidente de Grand Dax agglomération et son équipe se sont rendus à Paris au Ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la candidature de la Ville de Dax au label.

A l'issue de la présentation et des échanges avec le jury, le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire a voté en faveur de l'obtention du Label

Nous souhaitons transmettre, à chacune et chacun, une vibration, celle d'une ville ancrée dans son patrimoine, celle d'une ville créative, celle d'un élan vers un futur à construire.

Nous souhaitons que les habitants de ce territoire dialoguent avec leur histoire, avec leur patrimoine, que naisse une fierté d'être reconnu comme un territoire digne d'intérêt.

Ce label c'est un levier d'attractivité touristique supplémentaire très fort, au service du développement économique et d'un tourisme patrimonial.

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) sera créé ainsi qu'un poste pour gérer et animer ce lieu.

2- « VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » : UN LABEL PRESTIGIEUX ET RECONNU

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

Ce label succède à l'appellation « Ville d'art » disparue en 2005. À ce jour, le réseau national compte 199 territoires labellisés : 123 Villes d'art et d'histoire et 76 Pays d'art et d'histoire.



LE LABEL EN QUELQUES MOTS

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Il est déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.

RAPPEL DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le label est décerné par la Ministre de la Culture sur avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Quatre critères principaux prévalent à l'attribution du label VPah :

- un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement.
- un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ;
- les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ;
- la déclinaison explicite du projet VPah dans les politiques locales menées par les collectivités candidates.

Les collectivités candidates élaborent les différents éléments de candidature, visés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction générale des patrimoines (DGP). Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire (CNVPah) émet un avis au ministre de la Culture. Lorsque cet avis est favorable, une convention est signée par la collectivité et la DRAC pour une durée de 10 ans.

Les engagements de la convention portent sur :

- le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine en charge de la mise en œuvre de la convention ;
- la valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale ;
- le développement d'une politique des publics : sensibilisation des habitants à leur environnement architectural et paysager, initiation du public jeune à l'architecture et au patrimoine, accueil du public touristique ;
- la mise en place d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui présente de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays. Il constitue un véritable lieu d'accueil des visiteurs, de ressources et de débat pour les habitants et pour les touristes.





3- UNE CANDIDATURE EN PLUSIEURS ETAPES

- **28 octobre 2016** : envoi du pré-dossier à la DRAC présentant le périmètre d'action et la motivation de la candidature au Label Ville et Pays d'art et d'histoire.
- **5 avril 2018** : la ville de Dax reçoit l'avis favorable du ministère de la Culture pour poursuivre sa démarche de candidature au label.
- **entre 2015 et 2019** : organisation des groupes de travail pour définir les orientations du dossier de candidature afin de garantir une gestion cohérente et transversale des actions à mener.
- **22 septembre 2016** : le Conseil municipal vote l'engagement des démarches nécessaires à l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » auprès du ministère de la Culture.
- **20 septembre 2019** : remise du dossier de candidature de la Ville de Dax au ministère de la Culture.
- **13 novembre 2019** : présentation de la maire de Dax, Présidente du Grand Dax, de la candidature devant le Conseil national des « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » au Ministère de la Culture à Paris.

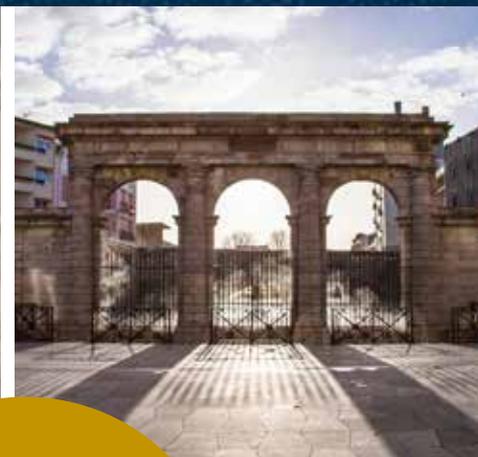
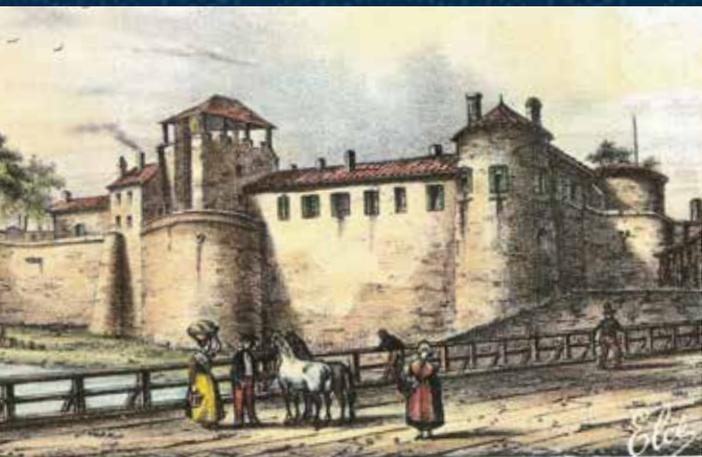
Ce premier périmètre labellisé concentré sur la ville de Dax aura vocation à s'étendre dans un délai court, afin que l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération du Grand Dax puissent également bénéficier de cette offre culturelle.



4- UN CONCENTRÉ D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Les études menées ont mis en lumière le potentiel des patrimoines urbains, naturels et immatériels et leur capacité à confronter une image positive du territoire, la fierté des habitants et l'attractivité touristique.

Vestiges antiques, centre ancien, maisons basco-landaises, architecture Art déco, patrimoine thermal, culturel et naturel, le territoire bénéficie de nombreux atouts patrimoniaux.



Patrimoine
**GALLO-
ROMAIN**

La présence de sources d'eau thermale en bordure de l'Adour fut déterminante dans l'installation des premières populations de la région, en témoigne le nom antique de la ville, Aquae Tarbellicae, les eaux des Tarbelles, peuple celtique du sud de l'Aquitaine. Les fondations de la célèbre Fontaine Chaude datent du II^e siècle, ainsi que les vestiges de la basilique romaine découverts en plein centre historique. Ce site, ouvert au public, abrite aujourd'hui une partie des collections archéologiques du musée municipal de Borda, comme le « trésor des halles » découvert en 1982. Un peu plus tardive, l'impressionnante muraille gallo-romaine du IV^e siècle, dont une partie a été conservée, rappelle la position stratégique de la ville de Dax à cette période.

Patrimoine
URBAIN



Le centre ville de Dax, cœur de toute une agglomération a gardé son tracé ancien rappelant, la petite cité médiévale quadrillée de rues étroites. Les siècles suivants ont enrichi la ville de nombreux hôtels particuliers avec leurs portails monumentaux et leurs cours intérieures. La ville possède également un important patrimoine du XIX^e siècle, dû notamment au fort développement du thermalisme à cette période. Ainsi, les faubourgs de la ville ont commencé à s'étendre avec la construction de magnifiques villas. La cathédrale néo-classique construite entre 1662 et 1894, classée Monument Historique, fut le témoin de ce développement urbain. Sur le territoire, l'architecture rurale des anciennes fermes landaises fait écho au néo-régionalisme des quartiers résidentiels de l'entre-deuxguerres qui voit se multiplier les maisons individuelles, toutes différentes, toutes remarquables !

A 10 km de Dax, le berceau de Saint Vincent de Paul et Notre-Dame de Buglose accueillent toute l'année de nombreux pèlerins.

Architecture
ART DÉCO
 CONTEMPORAINE



A Dax, le style Art Déco est brillamment illustré par le Splendid hôtel et l'Atrium-casino construits en 1928 et 1929. Véritable morceau de bravoure dans l'oeuvre de l'architecte André Granet avec son plan en H et ses façades scandées d'une multitude d'oriels, le Splendid abrite aussi un joyau d'artisanat d'art : le mur de lumière en verre fumé de diverses couleurs et orné de formes géométriques auquel répondent le lustre monumental du grand hall. L'ensemble est protégé au titre des monuments historiques. Le Splendid est en vis à vis de l'hôtel «Les Thermes» dessiné et réalisé par l'architecte Jean Nouvel dans les années 90.

Patrimoine
IMMATERIEL



Les fêtes patronales font partie intégrante de la culture landaise. Chaque année à la belle saison, plus de 250 communes revêtent leur tenue festive pour célébrer la culture locale. A cette occasion, Dax s'habille en rouge et blanc et met à l'honneur la course landaise, la musique et la gastronomie cinq jours durant ! Les produits régionaux sont mis à l'honneur toute l'année dans les marchés, épicerie et restaurants où l'on vient déguster vin, margret, foie gras et délicieuses madeleines dacquoises.



Patrimoine NATUREL

L'immense forêt de pins du nord du département des Landes ne saurait masquer la diversité des paysages qui bordent l'Adour. Depuis la réserve naturelle des carrières de Tercis jusqu'aux tourbières de Mées (zone « Natura 2000 ») en passant par les 80 kms de plaines alluviales que représentent les barthes de l'Adour, c'est un riche patrimoine naturel qui s'offre au promeneur. Le coeur de la ville de Dax abrite le parc du Sarrat, jardin remarquable également monument historique, boisé et fleuri d'espèces exotiques dans les années 1960 par son propriétaire l'architecte René Guichemerre. Légué à la ville, le parc est aujourd'hui ouvert au public, à la fois conservatoire botanique et lieu de transmission de ce patrimoine naturel et paysager.



5- LES PATRIMOINES AU COEUR DU PROJET D'AVENIR

La ville de Dax, de par son histoire et la structuration de ses services, joue le rôle de moteur d'une agglomération en quête de renouveau. Elle initie le projet de candidature au label Ville et Pays d'art et d'histoire, qui a pour ambition d'être étendu à terme au territoire de l'agglomération.

Le label a pour réelle vocation d'engendrer une nouvelle dynamique du développement touristique à plusieurs échelles : la ville de Dax, l'agglomération du Grand Dax et le département des Landes, l'idée étant de créer un véritable réseau de destination culturelle et patrimoniale.

Cette démarche d'obtention du label s'inscrit dans la stratégie du Comité départemental du Tourisme des Landes. D'ores et déjà, la dynamique d'élargissement à l'échelle de l'agglomération est amorcée par l'Office intercommunal de Tourisme et du thermalisme du Grand Dax, par des nombreuses actions de valorisation de sites naturels et patrimoniaux du territoire (Carrières de Tercis, Tourbières de Mées, Berceau de Saint Vincent de Paul, moulin de Bénesse-lès-Dax, Barthes de l'Adour...).

L'élargissement entend permettre la poursuite des inventaires participatifs et scientifiques sur le territoire, afin de rendre les habitants à la fois fiers et acteurs de la protection du patrimoine. Le partage d'expérience, la valorisation d'un maillage d'acteurs et d'équipements peuvent donner de la visibilité et porter un territoire jouant la complémentarité entre cœur historique et l'authenticité d'un cadre naturel et rural préservé.

Outil et moteur de cette dynamique globale, le label a ainsi pour enjeu de transmettre cette reconnaissance et cette dynamique à l'ensemble du bassin de vie, dans un esprit de solidarité territoriale.

La Ville de Dax étant labellisée, elle va travailler autour de quatre grands axes :

Axe n°1 : Amplifier les actions de recherche et de connaissance

Action 1 : Poursuivre l'inventaire du patrimoine en partenariat avec le service régional de l'inventaire à l'échelle de l'agglomération.

Action 2 : Développer la connaissance autour du thème des paysages du pays dacquois.

Action 3 : Développer la connaissance sur la production architecturale du XXème siècle.

Axe n°2 : Sensibiliser les publics à la préservation et valorisation des patrimoines

Action 1 : Sensibiliser les habitants et les professionnels

Action 2 : Sensibilisation du jeune public

Action 3 : Action de sensibilisation pour les visiteurs

Axe n°3 : Poursuivre la restauration du patrimoine urbain et promouvoir la création architecturale

Action 1 : Les grands projets structurants

Action 2 : Poursuivre la restauration du patrimoine protégé

Action 3 : Accompagner la restauration du patrimoine privé

Action 4 : Promouvoir la création artistique dans l'espace urbain

Axe n°4 : La création du CIAP et les actions de valorisation du patrimoine dans toutes ses formes

- Un lieu privilégié pour le CIAP

- Un point de départ, connecté au maillage d'équipements culturels

- La méthode : le comité scientifique autour de l'animateur de l'architecture et du patrimoine

- Le contenu, la scénographie et le fonctionnement prévisionnel du CIAP

6- UN LABEL QUI IMPULSE LE PROJET D'AVENIR

Selon le Ministère de la culture et de la communication, le label Ville et Pays d'art et d'histoire est attribué aux territoires qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie ».

A) UN ENGAGEMENT POLITIQUE QUI PLACE LA CULTURE, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE AU CŒUR D'UN PROJET LOCAL DE DÉVELOPPEMENT.

Dès 2009, une étude appelée « cœur de ville » va permettre aux élus, aux techniciens, aux partenaires institutionnels, aux chambres consulaires, à des architectes, paysagistes, sociologues, de se pencher sur ce territoire, pour un projet de développement, qui sert toujours de référence aux actions engagées.

A partir de ce projet, une dimension transversale a été insufflée dans les politiques publiques de la culture, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine.

Concernant plus particulièrement le patrimoine, l'engagement sur le territoire s'est traduit par une démarche de connaissance et de protection améliorée des patrimoines.

Ainsi la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), aujourd'hui Site patrimonial remarquable (SPR) arrêtée en 1997, sur le cœur historique de la ville fortifiée, va voir son périmètre étendu. Il prendra, dorénavant en compte, les quartiers construits dans la première moitié du XX^{ème} siècle, à savoir les quartiers populaires du Gond et de Cuyès.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat, arrêté en mai 2019, intègre un volet patrimonial. Ainsi 800 fiches d'identité des patrimoines remarquables intercommunal sont annexées au document d'urbanisme réglementaire, dont la moitié sont sur le territoire de la ville-centre.

Ce travail est le fruit d'un inventaire participatif avec les élus et habitants de l'agglomération et de la mission de l'inventaire scientifique, mené en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine.

Du projet « cœur de Ville » débuté 2009 à l'action gouvernementale lancée à destination des villes moyennes en 2019, il existe une vision politique visant à redonner une image renouvelée et désirable de la ville qui est fière de son identité et de son histoire, mais qui souffrait d'une connotation vieillissante. Les études menées ont relevé le potentiel des patrimoines urbains, naturels et immatériels à réinventer une identité positive, redonnant la fierté aux habitants et renforçant l'attractivité touristique.

Le projet des Halles constitue notamment une recomposition urbaine, une renaissance architecturale pour honorer le patrimoine gastronomique, les produits du terroir, les savoirs-faire artisanaux et les circuits courts.

Par ailleurs, plusieurs actions de connaissance, de restauration et de valorisation ont été lancées ces 15 dernières années amenant à mieux considérer cette composante essentielle du territoire et en faire un atout majeur à travers trois axes :

Une restauration du patrimoine

- au cours des 10 dernières années, les grands monuments de la ville ont bénéficié d'une restauration, il s'agit de la Fontaine chaude, de l'Atrium, des Arènes, de la Cathédrale, des remparts, de l'immeuble Biraben, de l'ancien hôtel des Baignots et dernièrement de l'hôtel Splendid. Les récents aménagements d'espaces publics, notamment autour de la Fontaine chaude et de l'esplanade du général de Gaulle, ont également contribué à la mise en valeur des monuments et à une meilleure insertion dans la ville.

- Une opération de ravalement de façades incitative est déployée depuis plus de 15 ans sur le centre historique. Depuis cette année, un périmètre de ravalement obligatoire a également été instauré.



Une valorisation et sensibilisation des publics

Tout au long du parcours de la candidature, la ville a mené des actions de médiations et de construction des projets avec les habitants. Parmi elles :

- les visites du chantier du Splendid - pour le public, réappropriation de l'art déco et du monument par le public, réintégration dans les parcours de déambulation urbaine
- le travail de mémoire réalisé avec les habitants du quartier du Gond (Quartier Politique de la ville), démarche citoyenne pour permettre aux habitants d'être acteurs dans la définition des patrimoines
- en plus des visites incontournables organisées au Musée et dans les grands monuments, des nouveaux événements ont été proposés aux habitants pour les journées du patrimoine (ouverture exceptionnelle de lieux insolites (l'ancien séminaire des lazaristes - le Pouy, le chantier du Splendid, le Tribunal de commerce - villa Ghishia)
- la valorisation du patrimoine immatériel lors des Férias. Cet événement exceptionnel permet chaque année à 800 000 personnes de découvrir les arts folkloriques et traditionnels (jeux, danse, musique des bandas), la Course landaise, la gastronomie et l'art de vivre du Sud Ouest.
- Le projet Muralis par l'association Kalos. Ce projet street art a pour ambition de faire de la ville un musée à ciel ouvert mettant en valeur une création artistique contemporaine et des artistes s'appropriant l'espace urbain autour du thème de l'eau.
- le travail de la société de Borda - tradition scientifique de plus de 100 ans, important travail de médiation auprès des publics (conférences, bulletins de la société de Borda).
- le programme de visites de l'OITT permet de découvrir l'art déco, la ville thermale, Les arènes, l'Adour etc.. La ville a également développé un parcours de géo-catching permettant de découvrir l'histoire locale à travers son patrimoine, dispositif d'ores et déjà étendu à l'échelle de l'agglomération. L'application Terra Aventure (Géo-catching) permet aux habitants et notamment aux familles de découvrir les richesses du territoire autrement.

Un plan ambitieux pour l'éducation artistique et culturelle – scolaires

La structuration et la mise en œuvre d'un plan ambitieux en faveur de l'éducation artistique et culturelle constitue un axe majeur dans la politique culturelle menée par la ville notamment depuis 2015.

La plan répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- développer et renforcer leur pratique artistique
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

Cet axe se formalise avec l'appui de la DRAC Nouvelle Aquitaine, par la signature d'une convention de développement culturel avec la ville de Dax.

Cette année ce sont ainsi 4 141 élèves qui ont été accueillis au Musée de Borda et qui ont bénéficié d'une médiation assurée par des professionnels.

Les parcours sont localisés au Musée, à la crypte archéologique mais aussi dans l'espace urbain. Les équipes du Musée municipal s'attachent principalement à sensibiliser autour du travail de conservation, de restauration du patrimoine mais aussi à donner les clés de compréhension et de connaissance sur des pans de l'histoire de Dax dont les collections constituent le témoignage vivant.

À noter, l'engouement suscité autour des fouilles des franchissements de l'Adour avec l'INRAP, mesurable par l'accueil de plus de 272 scolaires envahis par la curiosité et l'envie de découvrir le travail des archéologues, les méthodes utilisées, et surtout le souhait de mieux comprendre l'histoire de Dax.

B) UN PÉRIMÈTRE DÉFINI À PARTIR DE CRITÈRES DE COHÉRENCE HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET CULTURELLE

Concentrant une dynamique importante et transversale, la ville de Dax a engagée la démarche de candidature au label depuis le 22 septembre 2016, date de la délibération du conseil municipal.

En parallèle, la configuration administrative du territoire a évolué. Plusieurs services « ressource » de la Ville de Dax et du Grand Dax ont été mutualisés, l'office intercommunal de tourisme et du thermalisme a été créé avec la mission de valoriser le territoire de l'ensemble de l'agglomération.

Cette structuration a dorénavant permis de sensibiliser les maires de l'agglomération à l'enjeu de la valorisation du patrimoine comme élément de connaissance pour les habitants, comme levier de développement touristique et économique et plus généralement comme un élément d'attractivité pour tout le territoire de l'agglomération.

C) LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU LABEL

La connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine, mais également la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain font l'objet d'un budget prévisionnel et d'actions à mener à bien tel que :

- La création d'un « cercle » de personnels dédiés à l'animation du Label, avec comme pilote la direction de l'urbanisme de la Ville de Dax et le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine.
- La création d'un Comité de pilotage et d'un comité scientifique
- L'élargissement d'un réseau de partenaires (associatifs, institutionnels, universitaires)
- Un bâtiment propriété de la ville, jouxtant l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax, est pressenti pour devenir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Il est également imaginé comme une porte d'entrée vers un maillage d'équipements publics renouvelés (Crypte, Musée, Médiathèque, Archives, Maison Guichemerre).

QU'EST CE QU'UN CIAP ?

Un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est un établissement culturel de proximité destiné, en priorité, aux habitants afin de leur permettre de s'approprier les patrimoines et l'architecture de leur territoire, contemporains et passés. Sa création est demandée dans la convention du label Pays d'art et d'histoire signée entre la collectivité et le Ministère de la culture.

Outil de médiation, il est conçu en lien avec les autres équipements culturels du territoire, intervenant dans les champs patrimonial, architectural et urbanistique.

Le CIAP, dont la réalisation s'appuie sur un projet scientifique et culturel, comprend :

- une exposition permanente ;
- des expositions temporaires ;
- des ateliers pédagogiques ;
- un espace de rencontre ;
- un espace d'information et de documentation

L'équipement s'adresse à tous les types de publics : habitants, jeune public, enseignants, touristes, chercheurs...





CONTACT

**CONTACT PRESSE
VILLE DE DAX & GRAND DAX AGGLOMÉRATION**

Service communication

Claire Fuentes

cfuentes@grand-dax.fr

05 47 55 80 99



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION